

Le CNP s'est organisé afin d'assurer sa mission au bénéfice des personnes affectées dans leur santé psychique et sa contribution responsable à l'effort collectif visant le ralentissement de la propagation du COVID-19.

Les soins prodigués par le CNP sont assurés. Seule l'organisation de leur dispensation est ajustée, au profit d'un accroissement des consultations téléphoniques par exemple. Ainsi, afin d'offrir une constance dans les soins et l'écoute psychiatriques au cœur de sa mission, et avec le précieux soutien de l'ensemble du réseau socio-sanitaire neuchâtelois, le CNP réalise actuellement ses prestations de la façon qui suit.

Le suivi thérapeutique est assuré prioritairement à distance (par téléphone par exemple) pour toutes les situations qui ne requièrent pas absolument un suivi intensif ou de longue durée. Les situations jugées comme urgentes continueront à être prises en charge comme d'habitude dans les locaux appropriés, au CNP ou hors CNP. Les mesures sont prises afin que les consignes de distanciation soient respectées.

Les hospitalisations sont réservées aux situations urgentes et de crise. Les entrées sont organisées par le Centre d'urgence psychiatriques (CUP) du CNP, qui assume ainsi un rôle de « porte d'entrée », ce dont les médecins de ville ont été informés. Par ailleurs, le CUP répond aux appels comme à l'accoutumée: les professionnels évaluent l'urgence d'une prise en charge, et collaborent avec le réseau pour déployer le soutien approprié, dans le respect des mesures édictées par nos autorités.

De plus, la situation sanitaire actuelle contribuant à fragiliser la santé psychique des personnes les plus vulnérables, le CNP s'est organisé pour renforcer ses équipes mobiles. Ceci afin d'assurer un soutien soutenu pour les personnes affectées dans leur santé mentale, qui témoignent d'un besoin accru en ces moments d'isolement social imposé. Ces équipes peuvent intervenir sur le lieu de vie des personnes sur demande des thérapeutes du CNP, notamment du CUP. Les équipes mobiles du CNP continuent par ailleurs à intervenir sur demande dans les institutions socio-éducatives et de santé.

Enfin, les visites des proches au CNP (hôpital, foyers et EMS) sont suspendues jusqu'à nouvel avis, exception étant faite pour l'Unité de l'enfance et l'adolescence. Dans cette Unité, des visites des proches restent possibles, après une évaluation de la situation au cas par cas.

Un ajustement des modalités de travail a également été consenti pour les activités non directement liées à l'activité clinique. Une réorganisation interne a été opérée, de sorte à généraliser le télétravail aux fonctions administratives et de support. De nombreux moyens informatiques ont été déployés pour rendre ces modalités opérationnelles dès ce jour.

Marin-Epagnier, le 20 mars 2020

Pour de plus amples renseignements:

CNP, Mme Raffaella Diana, Directrice Générale, 032 755 17 16 (via le Secrétariat Général).

---